

DIREKTION für ENTWICKLUNGSZUSAMMENARBEIT
und HUMANITÄRE HILFE

an	BHJ	PA	E2				a/a
Datum	9.7.						
Vis.	BW	PA	E2				E2
EDA	9. Juli 1981						
Ref.	1.2/11 Peru 3+						

Akten-Nr. t.311 Péru 37 - GL/EZ/bmj

ANTRAG Nr. 146/81

Bern, 2. Juni 1981.

1. An den Vorsteher des Eidg. Departements für auswärtige Angelegenheiten
2. Bezeichnung der Aktion: Peru : Puno Alpakaförderung

3a. Kurzname der Aktion: (40 Anschläge)

P U N O A L P A K A F O E R D E R U N G

3b. Kurzname der Phase: (40 Anschläge)

P H A S E 1

4. Verantwortliche Institution mit Adresse: DEH, Bern

5. Land: Peru

6. Beantragter Kredit: Fr. 1'550'000.-

7. Art des Kredites:

8. Gegenstand des Antrages:

A fonds perdu

Neue Aktion

Darlehen in lokaler Währung

Neue Aktionsphase
Vorangehende Antragsnummer:.....

Andere Darlehen

Zusatzkredit
Vorangehende Antragsnummer:.....

9a. Dauer der Aktion: 24 Monate

9b. Pers. Einheiten/Monate: 2 Exp./48 Mon.

10. Beginn der Aktion: Sommer 1981

11. Eintreten beschlossen am: 9. Okt. 1980

Vorgemerakter Betrag: Fr. 1'700'000.-

12. Sektion: Lateinamerika

13. Sachbearbeiter: Paul Egger

14. Art der Aktion: DEH Projekt Nr. 61*
(Haupt- und Sachgruppe gemäss Kontenplan)

15. Sachgebiet der Aktion: Landwirtschaft Nr. 112*
(Statistische Klassierung)

* Nummer wird vom "Dienst PBS" ausgefüllt.

Kopie ging an
Dodis



Peru : Entwicklung der Alpakahaltung

Antrag Nr. 146/81 Fr. 1'550'000.-

Umfangreiche, über 4'000 Meter gelegene Gebiete der Anden können nur dank den von den Alpakas und Lamas bestossenen Weiden genutzt und bevölkert werden. Die Alpakawolle ist das Bindeglied der extensiven Weidewirtschaft mit den tiefgelegenen Versorgungszentren, ermöglicht Tausch oder Zukauf von Nahrungsmitteln und Gütern des täglichen Bedarfs.

Wirtschaftlich gesehen handelt es sich hier um ärmste, vom offiziellen Entwicklungsanstrengungen bisher kaum berücksichtigte Gebiete und Bevölkerungsgruppen.

Das Projekt setzt beim Träger dieser traditionellen Landwirtschaft, dem Alpaka ein. Die vorgesehenen Aktivitäten liegen in drei Sektoren :

a) Alpaka-Forschung

In der Kameloiden-Versuchsstation La Raya, an der Grenze zwischen den Departementen Puno und Cuzco sind wesentliche Erkenntnisse zur Verbesserung der Alpaka-Züchtung und Haltung gewonnen worden. Es geht hier darum, die Forschung zu stärken und besser auf die Bedürfnisse der kleinen Produzenten auszurichten.

b) Umsetzung der gewonnenen Erkenntnisse

Die Versuchsstation, die einer Hochschule untersteht, hat es bisher zu wenig verstanden, ihre Erfahrungen den Alpakahaltern zugänglich zu machen. Durch ein Ausbildungsprogramm und durch Beratung in ausgewählten Regionen soll dies ermöglicht werden.

c) Unterstützung der Hirtengemeinschaften

Verschiedene Massnahmen zur Verbesserung der Alpakahaltung (Weidenutzung, Ausmerzungen unproduktiver männlicher Tiere) werden erst mittel- und längerfristig Resultate zeigen. Mit einer weitergehenden, integrierten Unterstützung primärer Bedürfnisse soll die Bevölkerung auch für nicht unmittelbar einträgliche Aktionen gewonnen werden.

Gesamthaft gesehen soll die eigenständige Entwicklung dieser Bevölkerung gefördert werden.

Der Schweizerische Beitrag von 1,6 Millionen Franken soll insbesondere den Einsatz von 4 Experten (2 Schweizer, 2 Peruaner), den Bau von Ausbildungsstätten, den Kauf von Ausrüstungen, das anfängliche Engagement von Animatoren und die Auefnung eines Rotationsfonds ermöglichen.

1. CADRE GENERAL

Le projet sur lequel porte la présente proposition de crédit vise à améliorer la situation des éleveurs d'alpacas et à développer l'élevage de l'alpaca dans le Département de Puno. Il présente une double problématique :

- celle d'un secteur productif de l'économie péruvienne qui, bien que prometteur, n'a pas reçu l'attention qu'il méritait,
- celle d'une population - les pasteurs de la puna - qui peut sans l'ombre d'un doute être considérée comme l'une des plus déshéritées du continent américain. 1)

Les alpacas sont le point d'intersection de ces deux problématiques qui sont de nature différente et dont la solution exige des approches distinctes. Dans les deux cas, une intervention de la DDA est justifiée.

Dans le premier, son appui contribuera à développer une production qui :

- constitue la principale source de revenu pour une part importante de la population rurale de l'Altiplano,
- met en valeur des régions impropres à d'autres usages,
- procure des devises non négligeables au pays,
- est susceptible d'induire la création d'emplois (transformation de la fibre).

Dans le deuxième, sa collaboration s'adressera directement à une population particulièrement défavorisée.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Pour obtenir un effet dans ces deux secteurs, trois interventions distinctes sont prévues :

- La recherche sur les camélidés
- La vulgarisation des résultats obtenus dans l'amélioration de la productivité de l'alpaca
- L'appui aux communautés de pasteurs.

1) Pour plus de détails, cf document en annexe

2.1. Appui à la recherche sur les camélidés sud-américains

A l'instar de nombreuses institutions péruviennes, la coopération internationale a jusqu'à présent négligé d'appuyer le développement de cette production autochtone, apportant son soutien technique et financier plutôt à l'introduction ou à l'adaptation de plantes ou d'animaux exotiques.

C'est donc un effort solitaire qu'a entrepris IVITA (Instituto Veterinario de Investigaciones sobre Tropicó y Altura), l'institut vétérinaire de l'Université San Marcos de Lima.

L'IVITA est pratiquement le seul qui puisse se targuer d'avoir décentralisé ses activités et de réaliser la recherche sur l'emplacement même où les problèmes se posent. C'est ainsi que le programme de recherche sur les camélidés a été mis en train à "La Raya", aux confins des départements de Puno et de Cuzco, sur un domaine appartenant au Ministère de l'Agriculture. Les travaux, menés avec des moyens modestes, ont porté sur la santé animale, la nutrition, la reproduction et l'amélioration génétique. Bien qu'une quantité appréciable de données ait été recueillie, il reste encore bien du pain sur la planche. Son expérience, sa souplesse et l'intérêt qu'il a témoigné pour une collaboration avec la DDA désigne donc l'IVITA comme le partenaire le plus indiqué dans ce premier secteur.

Les problèmes auxquels l'IVITA compte s'attaquer au cours des années à venir sont les suivants :

- causes de la fertilité et de la stérilité
- causes de la mortalité embryonnaire
- élaboration d'un vaccin contre l'entérotaxémie
- physiologie nutritionnelle (analyse de l'efficacité de l'utilisation des aliments, détermination des déficiences nutritionnelles, études des habitudes alimentaires des alpacas)
- gestion des pâturages et fourrages (analyse de la charge supportable, amélioration des pâturages naturels, conservation des fourrages pour la saison sèche, incidence de l'alimentation sur la fertilité, la mortalité, la morbidité, la croissance et la production de laine).

Les moyens à mettre en oeuvre sont modestes, puisque ce programme sera, pour l'essentiel, conduit et mené à bien par le personnel de l'IVITA. Les besoins de l'Institut se résument à l'engagement de consultants étrangers, à l'octroi de bourses pour des stages pratiques à l'étranger et à l'achat de matériel de laboratoire.

Le budget approximatif pour une première phase de deux ans se présenterait comme suit :

10. Frais d'experts (consultants 2 x 12 mois)	Frs.	150'000.-
30. Bourses	Frs.	50'000.-
40/50. Matériel	Frs.	100'000.-
70. Frais de fonctionnement	Frs.	100'000.-
		<hr/>
Total	Frs.	400'000.-

=====

2.2. Vulgarisation

L'IVITA n'a pas réussi à diffuser parmi les éleveurs de la région les connaissances déjà acquises. Le rôle dévolu aux universités péruviennes et le manque d'intérêt du Ministère de l'Agriculture pour les alpacas ont donc contribué à enfermer l'IVITA dans une tour d'ivoire de laquelle il souhaite sortir.

L'un des buts que la DDA fixe à sa collaboration avec l'IVITA est de l'encourager et de l'aider à se lancer dans la vulgarisation, en coopération avec des personnes et des organisations qualifiées pour cette tâche. La responsabilité principale dans ce domaine appartient à INIPA (Instituto Nacional de Investigacion y Promocion Agropecuaria), le service de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture.

L'apport de l'IVITA n'est pas dans la vulgarisation proprement dite, sinon dans la formation de promoteurs issus de la région qui seront eux chargés de la vulgarisation auprès des communautés (cf. paragraphe suivant). Ces cours de formation devraient aussi être ouverts aux délégués des CAP et des SAIS et à de petits et moyens propriétaires, choisis par des groupes d'éleveurs comme leur représentant.

La responsabilité de l'IVITA en matière de vulgarisation et d'animation devra le rapprocher des problèmes des éleveurs, améliorer la relation entre les responsables de la recherche et leurs utilisateurs. Afin de renforcer la vulgarisation, l'IVITA sera chargé d'élaborer du matériel didactique.

Pour ce volet-ci, nous proposons de mettre un expert suisse à disposition de l'IVITA. Il existe la possibilité d'engager un ingénieur-agronome qui travaille actuellement pour Caritas dans un projet zootechnique de la Sierra au Nord du Pérou. Ce collaborateur devra se faire l'avocat des préoccupations des éleveurs auprès de l'IVITA, et veiller à ce que le travail de recherche et de divulgation corresponde vraiment, dans son contenu et dans sa méthode, aux besoins des destinataires. Attaché au Centre de la Raya, il pourra par la même occasion superviser la gestion administrative de l'action proposée sous le volet de la recherche. Enfin, cet expert sera la charnière avec le programme d'appui aux communautés de bergers qui sera décrit au paragraphe suivant.

Sont prévus, outre l'achat de véhicules tout terrain et de matériel didactique, la construction de quelques infrastructures (dortoirs et salles de cours pour les participants aux stages, logements pour le personnel supplémentaire) à la Raya, ainsi que des frais de fonctionnement.

Le budget pour la première phase de deux ans s'établit comme suit :

10.	Experts (1 x 24 m/h)	Frs.	140'000.-
40/50.	Achats de véhicules et de matériel	Frs.	100'000.-
60.	Constructions	Frs.	60'000.-
70.	Frais de fonctionnement	Frs.	200'000.-
	Total	Frs.	500'000.-
			=====

2.3. Appui aux communautés de pasteurs de la province de Carabaya

2.3.1. Objectifs

A la différence du volet qui vient d'être présenté, ce programme n'a pas pour objectif prioritaire la consolidation d'un secteur spécifique, mais l'appui à une population déterminée: les communautés de pasteurs de la zone d'influence. On a envisagé la province de Carabaya (soit quelque 10'000 familles, dont 2'000 seraient touchées par le projet au cours de la première phase), considérant comme alternative ou deuxième région les environs de la station de la Raya. Les actions prévues dans le domaine de l'élevage d'alpacas tiendront une place à la mesure du rôle que joue cette activité dans l'économie des communautés, mais elles n'excluront pas des interventions dans d'autres secteurs prioritaires. Ce programme doit être assez flexible pour répondre à des besoins qui varient sensiblement d'un hameau à l'autre.

2.3.2. Populations concernées

Le choix d'une population-cible clairement définie n'est pas sans conséquence sur le contenu et les méthodes du projet. La nature des connaissances techniques à vulgariser sera déterminée par l'ampleur des carences relevées parmi les communautés et par le niveau socio-culturel de celles-ci; leur niveau rudimentaire écartera ipso facto les moyens propriétaires, les CAP et SAIS 1) qui ont tous déjà introduit certaines améliorations dans leurs pratiques de l'élevage.

Le travail de vulgarisation et d'animation devra être décentralisé. Les communautés sont séparées les unes des autres par de nombreuses heures de marche, et il serait illusoire d'attendre que les pasteurs s'éloignent de leur hameau pour suivre un cours. L'animation dépend du travail réalisé avec des groupes actifs dans leur environnement.

L'élevage des alpacas est souvent l'affaire des femmes et des enfants. On tâchera donc de les induire dans les activités du projet en leur permettant de participer à des cours de formation (sur place) et en favorisant leur participation aux prises de décision au sein des communautés et du projet. L'agronome suisse, envisagé pour la coordination de ces activités, est une femme qui a réalisé, à part des études à l'EPFZ, des cours à l'IUED, et vient de terminer une étude du pâturage au Callejon de Huaylas au Pérou.

2.3.3. Le personnel engagé

On s'efforcera d'intégrer un maximum de personnel local dans l'équipe du programme. Cette mesure s'impose tout d'abord pour des raisons linguistiques (dans les communautés, les hommes comprennent l'espagnol et le parlent, mais préfèrent de toute évidence s'exprimer en quetchua; les femmes en général ignorent totalement l'espagnol), mais aussi parce qu'un promoteur provenant de la région même saura mieux établir le contact et se gagner la confiance des éleveurs. On a prévu de travailler avec des animateurs qui seront affectés dans les centres d'animation, recevront une formation à la Raya et ceci dans le cadre de la collaboration établie avec l'IVITA.

Cette équipe sera coordonnée par un anthropologue péruvien et une agronome suisse.

1) " Cooperativas Agrarias de Produccion " (coopératives) et les " Sociedades Agrícolas de Interes Social ", (les sociétés agricoles d'intérêt social).

2.3.4. Les actions envisagées

Etant donné la volonté de faire démarrer le projet par des activités qui répondent aux besoins ressentis par une population particulièrement méfiante, il serait factice de présenter un plan d'opération détaillé issu d'un diagnostic établi sans la participation des intéressés. Nous ne pouvons que tracer les grandes lignes d'action.

En ce qui concerne l'élevage, le programme se contentera d'intervenir dans un premier temps dans le domaine de la santé animale, des techniques de gestion de cheptel et de la sélection génétique. Dans le domaine de la commercialisation de la fibre, l'objectif à long terme du projet est la mise sur pied d'un système plus équitable, basé sur le regroupement des éleveurs-producteurs de laine de sorte qu'ils puissent négocier dans de meilleures conditions la vente de la laine face aux commerçants-intermédiaires. Etant donné les intérêts en jeu et l'impact sur la structure sociale qu'aura une intervention dans le domaine de la commercialisation, la prudence est de rigueur : tout en étudiant d'emblée les modalités possibles d'appui, le projet n'affrontera ce problème que lorsqu'une relation de confiance se sera établie avec les communautés et que le projet sera en mesure d'identifier, d'entente avec les bénéficiaires, une solution viable et durable au problème connexe du crédit.

Le projet devra aussi être en mesure de donner un appui à d'autres secteurs considérés prioritaires par les pasteurs. Seule la présence de nos collaborateurs sur place permettra de choisir les actions appropriées. L'équipe sera amenée à étudier, préparer, présenter et exécuter des sous-projets; ainsi nous pourrons éviter une dispersion et organiser plus systématiquement le travail.

Enfin, la présence d'un médecin suisse (financé par la DDA : projet "Puno action Santé") à la tête du Centre de santé de Macusani permet de couvrir le volet santé, nutrition et hygiène, et donne ainsi un caractère intégré à notre intervention dans la province de Carabaya.

2.3.5. Les moyens à mettre en oeuvre

Les ressources mises à disposition du projet devront couvrir les frais suivants :

- les salaires des experts
- l'achat de véhicules et autre matériel
- la construction d'infrastructures (logements pour les experts et centres de vulgarisation dans les trois ou quatre communautés)

- les salaires du personnel péruvien (1 anthropologue et 3 ou 4 animateurs)
- la constitution d'un fonds de roulement pour l'octroi de petits crédits aux bénéficiaires du projet.

Le budget se présente comme suit (pour deux ans) :

10.	Frais d'expert suisse (1 x 24 mois)	Frs. 140'000.-
40/50.	Achat de matériel et véhicules	Frs. 100'000.-
60.	Constructions	Frs. 90'000.-
70.	Frais de fonctionnement dont salaires du personnel local:	Frs. 320'000.-
	anthropologue	Frs. 80'000.-
	animateurs	40'000.-
	frais de fonctionnement	100'000.-
	fonds de roulement	100'000.-
	Total	<u>Frs. 650'000.-</u> =====

3. LES PARTENAIRES

Un accord de projet serait conclu avec l'université de San Marcos à laquelle est intégré l'IVITA. Cet accord couvrirait les recherches effectuées à la Raya et donnerait mandat à l'IVITA pour la vulgarisation des connaissances acquises.

Pour le deuxième et plus encore pour le troisième volet, il faudrait une coordination étroite avec les différentes organisations officielles, en particulier avec le Ministère de l'Agriculture, la coopération pour le développement de Puno (ORDEPUNO) et les représentants choisis par les propriétaires des alpacas.

Le succès de ce projet dépend, comme c'est souvent le cas, de la participation active de la population-cible. Ce n'est qu'en amenant les pasteurs à surmonter leur individualisme et leur isolement actuels que le projet pourra accomplir des progrès.

Pour coordonner et suivre mieux les activités, les différents partenaires et bénéficiaires devraient former un conseil qui prenne position sur les actions du projet. Ce conseil de projet devrait favoriser une meilleure compréhension entre les éleveurs, les chercheurs, les organisations publiques et privées. Il devra se réunir périodiquement pour analyser, juger et renforcer les activités du projet. L'élection des représentants des groupes-cibles est un élément susceptible de stimuler les éleveurs.

Un autre élément apte à promouvoir la participation des paysans est la prise de décision commune, décision qu'on leur demandera de prendre avant de commencer des actions surtout celles du troisième volet (appui aux communautés).

4. PERSPECTIVES A LONG TERME

Aux trois interventions qui viennent d'être décrites devra s'adjoindre d'ici un ou deux ans un quatrième volet qui concernera la commercialisation et la transformation de la fibre d'alpaca. Au stade actuel de la réflexion, deux hypothèses de travail (non incompatibles) sont encore à l'étude :

- le financement, grâce à un projet d'aide financière, d'une fabrique de cardage et de filage qui permette à l'entreprise de propriété sociale "ALPACA PERU" d'exporter des "tops" et des "slivers"
- la mise sur pied, grâce à un projet de coopération technique, de petits ateliers artisanaux décentralisés dans le département de Puno qui donnent aux communautés la possibilité d'ajouter de la valeur à la laine qu'elles produisent et de créer des emplois.

5. REALISATION

Un engagement dans une telle région et dans un tel secteur exige une présence de 5 à 10 ans.

On prévoit une première phase de 24 mois. Le travail des trois volets se réalisera sous forme de sous-projets. L'élaboration de ces sous-projets doit s'effectuer avec la participation de la population-cible et des institutions concernées. Une information annuelle présentera les expériences et les adaptations des différents sous-projets, de la méthodologie, etc.

Une première évaluation six mois avant la fin de la première phase devra nous procurer les informations voulues pour planifier la continuation de ce projet.

6. APPRECIATION

6.1. Justification

Le texte de cette proposition de crédit étant déjà émaillé d'arguments en faveur d'une intervention de la DDA dans ce secteur, nous nous contenterons de rappeler les plus importants :

- 1) Appui à un groupe de population particulièrement défavorisé
- 2) Consolidation d'une production autochtone et originale
- 3) Appui à la mise en valeur de régions écologiquement fragiles et impropres à d'autres modes d'exploitation
- 4) Appui à une institution péruvienne de recherche dynamique et valorisation des connaissances qu'elle a acquises au cours de 20 ans de travaux.
- 5) Etablissement d'un pont entre le travail de recherche académique et le travail de vulgarisation
- 6) Consolidation d'un secteur productif qui permet la création d'emplois et l'obtention de devises.

6.2. Difficultés prévues

Les éleveurs d'alpaca constituent un groupe unilatéralement dépendant et peu ouvert. Il sera difficile de les soutenir et de les animer de manière qu'ils parviennent à un développement autonome.

L'action des différents partenaires et du personnel propre au projet peut conduire à un projet rentable facilitant diverses activités, rendant possible certains programmes pendant un certain temps, mais ne mettant pas en marche un processus de développement comportant des résultats de plus grande portée.

Des questions fondamentales, comme la capacité d'agir sur la population d'alpacas ou sur l'utilisation des pâturages, ont encore été posées récemment et sont restées jusqu'ici sans réponse (voir annexe II).

La procédure nécessaire à l'utilisation du fonds rotatif reste encore à élaborer. Il est fort possible que les dépenses aient lieu plus lentement que prévu.

Toutes ces difficultés ont été considérées. Nous pensons qu'il y a là un risque calculé qui vaut la peine d'être pris si l'on veut atteindre la population-cible, très défavorisée.

7. BUDGET

10.	Frais d'experts	Frs.	430'000.-
30.	Bourses	Frs.	50'000.-
40/50.	Achat de matériel	Frs.	300'000.-
60.	Constructions	Frs.	150'000.-
70.	Frais de fonctionnement (y compris salaires du personnel local)	Frs.	620'000.-
			<hr/>
	Total	Frs.	1'550'000.-
			=====

8. PROPOSITION

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un crédit de
Frs. 1'550'000.-

pour la première phase d'un projet de développement de l'élevage des alpacas.

Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de Fr. 1,650 milliards de francs destinés à la coopération technique et à l'aide financière selon l'AF du 8 décembre 1980.

Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à la rubrique budgétaire No 0.202.493.01.

Beantragter Kredit: Fr. 1'550'000.-

Antrag Nr.: 146/81

Der Sektionschef:

Der Abteilungschef:

(R. Pasquier)




ENTSCHEID

über eine Massnahme der
technischen Zusammenarbeit

Direktion für
Entwicklungszusammenarbeit
und humanitäre Hilfe (DEH):



Bern, 18. JUNI 1981

Eidg. Dept. für auswärtige Angelegenheiten (EDA):

Bern, 24. 6. 81

sig. P. Aeberli

Eidg. Finanz- und Zolldepartement (EFZD):

Bern, 26. 6. 81

sig. Bieri

NB: Gemäss Verordnung über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 12. Dezember 1977.

Für Kredite bis Fr. 999'999.-; Unterschrift DEH

Für Kredite von Fr. 1 Mio bis Fr. 4'999'999.-; Unterschrift DEH, EPD, EFZD

Für Kredite ab Fr. 5 Mio; Antrag an Bundesrat